

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 juin 2022

**OBJET** : Admission en non-valeur  
de créances irrécouvrables

**20220034**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à  
19H30, le Conseil Municipal légalement  
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE  
Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès,  
GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno,  
MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie,  
TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : GARCIA Nathalie donne pouvoir à DUPLAN Véronique, NEDIALKOVA Krassi donne  
pouvoir à MARQUIS Gérard, BRIERE Matthieu donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : GAROUTTE Agnès

*Date de convocation du Conseil* : le 16 juin 2022

*Nombre de conseillers* :

*En exercice* : 23

*Présents* : 20

*Pouvoirs* : 3

La Maire informe que la trésorerie de Montluel sollicite la commune pour l'admission en non-  
valeur de la somme suivante :

**ORANGE pour un montant de 50.78€.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A  
L'UNANIMITE :**

**D'admettre en non-valeur la somme précitée pour un montant de 50.78€.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 juin 2022

La Maire  
Christine FRANÇOIS.



Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20220623-20220034-DE  
Date de réception préfecture : 23/06/2022

Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :